

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 04 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 04 août 2025 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron, et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin, Yves Bond, Shawn Brazel et Denys Gosselin.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, est absente et est remplacée par Isabelle Bibeau, secrétaire désignée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. DEMANDES DES CITOYENS
 - 5.1 Projet mobilité sociale pour les aînés du HSF
 - 5.2 Renouvellement adhésion CCHSF
6. RAPPORT DU MAIRE
 - 6.1 Représentations politiques et présences aux comités
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Rapport de la directrice générale
 - 7.1.1 Résolution - participation au programme de logements abordables
 - 7.1.2 Résolution d'engagement à fournir la contribution du milieu
 - 7.1.3 Résolution concernant la gratuité d'un terrain pour la construction de logement abordable
 - 7.1.4 Résolution pour l'octroi d'un mandat pour appel d'offres clé en main
- 7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.2.1 Rapport du directeur incendie
- 7.3 VOIRIE
 - 7.3.1 Rapport du représentant de la voirie
- 7.4 ENVIRONNEMENT
- 7.5 LOISIRS
 - 7.5.1 Rapport du représentant des loisirs MRC
 - 7.5.2 Déboursé progressif 06 - Centre communautaire
 - 7.5.3 Budget supplémentaire RD technologies
 - 7.5.4 Autorisation des dépenses tournoi El-Toon 2025
8. POLITIQUE ET RÈGLEMENT
9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES
10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE JUILLET 2025

11. DIVERS
 - 11.1 Directive de changement ME-04 -Centre communautaire
 - 11.2 Résolution d'intention concernant l'offre de nouveaux services par le Service de l'Est
 - 11.3 Offre de Service déploiement de la plateforme SAMI-gestion d'actifs
12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à **19 h.**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-01

Il est proposé par **Pierre Biouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2025

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2025, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté avec les corrections aux points 7.3.2 et 11.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

5. DEMANDES DES CITOYENS

2025-08-03

5.1 Projet mobilité sociale pour les aînés du HSF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de *Transport de personnes HSF* pour un projet de mobilité sociale pour les aînés du HSF;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de cette initiative pour favoriser le vieillissement actif, briser l'isolement social et améliorer l'accès des personnes âgées de 70 ans et plus à des services, à des commerces essentiels et à la vie communautaire;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal confirme par la présente son appui au projet « Mobilité sociale pour les aînés du Haut-Saint-François » porté par Transport de personnes HSF;

ET QUE son soutien prendra la ou les formes suivantes :

- Diffusion de l'information dans nos réseaux;
- Distribution de dépliants;
- Organisation ou accueil d'une séance d'information;
- Référence de bénévoles pour accompagner les aînés ou répondre à leurs questions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-04 5.2 Renouvellement adhésion CCHSF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François (CCHSF) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la municipalité est de 200 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la municipalité de faire représenter ses intérêts au niveau régional ;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François au montant de 200 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

7. ADMINISTRATION

7.1. Rapport de la directrice générale

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des activités de fonctionnement du dernier mois ainsi que du mois à venir.

2025-08-05 7.1.1 Résolution - participation au programme de logements abordables

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît l'importance de soutenir le développement de logements abordables sur son territoire ;

ATTENDU QUE le projet de logements abordables proposé par l'ORH du Haut-Saint-François vise à répondre à des besoins identifiés en matière d'habitation pour

les populations à revenu faible ou modeste ;

ATTENDU QUE le projet requiert des mesures de soutien fiscal afin d'assurer sa viabilité financière à long terme ;

ATTENDU QUE le projet recevra une aide gouvernementale ayant comme condition une contribution financière du milieu représentant 40 % de la valeur de la subvention versée;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la réalisation de ce projet par l'octroi d'un congé de taxes foncières municipales, à l'exception des taxes de services (ex. : eau, égouts, déchets), et d'un terrain cédé pour le projet selon les modalités suivantes;

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton confirme sa participation au programme de soutien fiscal pour le projet de logements abordables porté par l'ORH du Haut-Saint-François;

QUE la municipalité s'engage à verser sa contribution en terrain et congé de taxes;

QUE la municipalité accorde un congé de taxes foncières municipales, à l'exclusion des taxes de services, pour une durée initiale de dix (10) ans à montant fixe, basé sur le montant de taxes foncières applicable à la première année d'imposition suivant la construction ou l'occupation du projet ;

QUE pour les années subséquentes, un congé partiel de taxes foncières pourra être accordé, sur une base annuelle, pour un maximum de vingt-cinq (25) ans au total et dégressif, selon un pourcentage d'exemption ajusté afin d'assurer la viabilité financière du projet, à être déterminé en collaboration avec l'ORH du Haut-Saint-François et soumis à l'approbation du conseil municipal ;

QUE toute entente à cet effet devra faire l'objet d'une convention écrite entre la municipalité et le promoteur du projet, précisant les modalités du congé fiscal, les obligations des parties, ainsi que les conditions de maintien de l'exemption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-06

7.1.2 Résolution d'engagement à fournir la contribution du milieu

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer activement à la lutte contre la crise du logement et soutenir le développement de logements sociaux et abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet de développement de logements sociaux et abordables regroupant plusieurs municipalités de la région est porté par l'Office régional d'habitation du HSF (ORH HSF);

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite une contribution du milieu, laquelle peut prendre la forme d'un crédit de taxes, d'un partenariat privé ou d'une levée de fonds;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton :

1. Confirme son engagement à fournir une contribution du milieu de 40 % de la valeur de la subvention obtenue, notamment par :
 - Un crédit de taxes foncières pour les logements construits;
 - Ou un partenariat avec des acteurs privés;
 - Ou encore la participation à des campagnes de levée de fonds;
2. Soutient activement le projet régional de construction de logements sociaux et abordables;
3. Mandate la direction générale pour collaborer avec l'ORH HSF à la mise en œuvre des actions nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-07

7.1.3 Résolution concernant la gratuité d'un terrain pour la construction de logement abordable

ATTENDU QUE la municipalité détient un terrain, no de lot 6 328 756, apte à accueillir un projet de 9 logements sociaux;

ATTENDU QUE la cession dudit terrain à l'ORH HSF est une contribution essentielle à la faisabilité financière du projet;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton :

1. Confirme son intention de céder à titre gratuit à l'ORH du Haut-Saint-François le terrain avec le no de lot 6 328 756;
2. Autorise la cession à la valeur équivalente aux coûts de développement du terrain, laquelle sera considérée comme faisant partie intégrante de la contribution du milieu;
3. Mandate la direction générale pour entamer les démarches juridiques et administratives nécessaires à la cession du terrain à l'ORH HSF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-08

7.1.4 Résolution pour l'octroi d'un mandat pour appel d'offres clé en main

ATTENDU QUE la réalisation efficace et rapide du projet de logements sociaux nécessite une formule de construction « clé en main »;

ATTENDU QUE le mandat à une firme d'architectes permettra la préparation des documents pour un appel d'offres en ce sens;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton :

1. Appuie la démarche de l'ORH HSF visant à octroyer un mandat à une firme d'architectes pour la préparation des plans et devis nécessaires au lancement d'un appel d'offres pour un projet de construction clé en main;

2. S'engage à collaborer avec l'ORH HSF dans le cadre de cette étape;
3. Autorise la direction générale à signer tout document requis en lien avec ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.2.1 Rapport du directeur incendie

Le rapport du directeur incendie a été déposé aux membres du conseil municipal.

7.3 VOIRIE

7.3.1 Rapport du représentant de la voirie

Le représentant de la voirie, M. Shawn Brazel, présente au conseil municipal le suivi des dossiers de la voirie.

7.4 ENVIRONNEMENT

Aucun point pour la séance régulière du 04 août 2025.

7.5 LOISIRS

7.5.1 Rapport du représentant loisirs de la MRC

Le représentant loisir de la MRC déposera son rapport aux membres du conseil à une rencontre ultérieure.

2025-08-09 7.5.2 Déboursé progressif 06 - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 6 révisé au montant de 204 257,26 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 17 juillet 2025 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par ***Shawn Braze***

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 6 pour un montant de 204 257,26 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque,

à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-10 7.5.3 Budget supplémentaire RD technologies

CONSIDÉRANT QUE les travaux du centre communautaire ont débuté plus tard que ce qu'il était prévu à l'échéancier de départ;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé au départ pour la surveillance de chantier, assuré par RD technologies, ne pourra pas être respecté;

CONSIDÉRANT QUE nous devons indexer le montant prévu au mandat confié à RD technologies selon les modalités présentées à l'avenant 01;

CONSIDÉRANT QUE RD technologies estime le montant supplémentaire nécessaire à 5 000 \$ pour assurer la surveillance de chantier jusqu'en janvier 2026;

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU d'accepter l'ajustement des honoraires proposé par RD technologies au montant maximum de 5 000 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-11 7.5.4 Autorisation des dépenses tournoi El-Toon 2025

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, le traditionnel tournoi El-Toon ne pourra pas avoir lieu sur le terrain du centre communautaire qui est actuellement en construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du tournoi El-Toon a trouvé un endroit de remplacement pour que l'événement puisse avoir lieu en 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est apprécié des citoyens et des gens de l'extérieur depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le plan de partenariat de l'événement a été ajusté en fonction des réels besoins pour l'organisation de l'édition 2025;

CONSIDÉRANT QUE le budget présenté par le comité organisateur est équilibré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les soumissions concernant la location d'une tente, la location de la salle de Saint-Malo et la réservation d'un groupe de musique;

Il est proposé par *Denys Gosselin*

ET RÉSOLU d'accepter les soumissions reçues pour la bonne tenue du tournoi El-Toon 2025;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÈGLEMENTS

Pas de règlements à adopter à la séance régulière du 04 août 2025.

2025-08-12 9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 717 201.22 \$ (dépenses de fonctionnement de 101 663.43 \$ et dépenses d'investissement de 615 537.79 \$) en référence aux chèques 202500581 à 202500680 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 42 019.91 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 114 007.22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-13 10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

2025-08-14 11.1 Directive de changement ME-04 -Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable de la municipalité présente un niveau de dureté de l'eau plus élevé que la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les deux humidificateurs avec cylindres amovibles contenant des électrodes, prévus au départ, ne seront pas efficaces ;

CONSIDÉRANT QUE des humidificateurs à éléments seraient plus appropriés en fonction de la qualité de l'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement ME-04 implique un coût supplémentaire de 12 408.90 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU d'accepter la directive de changement ME-04 au coût de 12 408.90 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-15

11.2 Résolution d'intention concernant l'offre de nouveaux services par le Service de l'Est

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles ainsi que les tubulures acériques génèrent des quantités importantes de matières résiduelles en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de récupération existent déjà ou sont en voie d'être mis en place à l'échelle régionale ou provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'Est souhaite coordonner l'implantation d'une collecte spécifique pour les plastiques agricoles et les tubulures auprès de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Isidore-de-Clifton s'est engagé à participer au projet de modification de l'Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques – Addenda 2024-01 visant la bonification de la délégation de compétence et fourniture du service pour la collecte des plastiques agricoles, sapins de Noël et autres, désignée comme étant l'Entente intermunicipale du service de collecte de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a manifesté son intention de participer à l'implantation d'un service de collecte des plastiques agricoles et des tubulures, coordonné par le Service de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à collaborer avec le Service de l'Est pour l'identification des besoins, des volumes anticipés, des sites de collectes potentiels et des moyens de sensibilisation auprès des producteurs agricoles et acériques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite appuyer toute démarche visant à obtenir un soutien financier ou logistique des partenaires gouvernementaux ou privés pour assurer la mise en œuvre efficace du projet;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton collabore avec le Service de l'Est pour l'identification des besoins, des volumes anticipés, des sites de collectes potentiels et des moyens de sensibilisation auprès des producteurs agricoles et acériques, tel que décrit :

- Collectes spécifiques des plastiques agricoles blancs;
- Collectes spécifiques des plastiques agricoles blancs et noirs;
- Point de dépôt à un endroit sur votre territoire pour un ou des bacs de capacité de 1 100 litres pour les tubulures qui pourraient être ramassées à certaines fréquences en cours d'année;
- Point de dépôt à un endroit sur votre territoire pour un ou des bacs de

- capacité de 1 100 litres pour les sapins de Noël pour une ou deux collectes annuellement;
- Embauche d'une personne pour une « escouade verte » qui aurait le mandat de faire des patrouilles dans les municipalités pour vérifier « les bons objets dans les bons bacs », et de l'éducation/promotion pour informer les citoyens des bons comportements à adopter;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-16

11.3 Offre de Service déploiement de la plateforme SAMI-gestion d'actifs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à des besoins grandissants et des exigences imposées par les différents paliers de gouvernements au niveau de l'entretien et de la gestion de ses actifs;

CONSIDÉRANT QUE *Maxxum gestion d'actifs* est une firme spécialisée en gestion d'actifs qui offre un support tant en ingénierie qu'en gestion des données;

CONSIDÉRANT QUE SAMI est une plateforme de gestion d'actifs basée sur les besoins des municipalités à gérer leurs actifs en centralisant l'information tant au niveau attributaire (par exemple, une conduite: année, matériaux, diamètre) que de l'état et des études fonctionnelles (débats incendies, inspections conduites, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Cookshire-Eaton a manifesté son intérêt pour assurer le rôle de responsable administratif de l'achat du logiciel pour profiter de l'économie d'échelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a confirmé son intention de procéder à l'achat de la plateforme SAMI de façon groupée ou individuelle si l'achat groupé ne va pas de l'avant tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une soumission de *Maxxum gestion d'actifs* au montant de 3 746 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de la plateforme SAMI pour les douze premiers mois;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la plateforme pour les années subséquentes sera de 2 590 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par ***Shawn Brazei***

ET RÉSOLU que le conseil municipal procède à l'acquisition du logiciel SAMI au coût de 3 746 \$ pour la première année d'utilisation et de 2 590 \$ pour les années subséquentes plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de questions du public.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-08-17

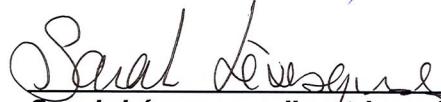
Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

de clore la présente session à ***19 h 26***, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.


André Perron, maire


Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière